

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 1Pi
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / CO - CONSERVATION

CO1	Espace de conservation du milieu naturel
-----	--

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

Spécifiquement prohibé

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale		
Marge de recul latérale minimale		
Marge de recul arrière minimale		
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale		
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 1Pi
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 2ID
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 2ID
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 3A
--	----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / F - FORÊT

F1	Foresterie
----	------------

GROUPE D'USAGES / I - INDUSTRIE

I5	Activité extractive
----	---------------------

GROUPE D'USAGES / REC - RÉCRÉATION

REC1	Activité récréative extensive
------	-------------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

Spécifiquement prohibé

Les pourvoiries de chasse et de pêche, les campings, les centres de vacances, les meublés rudimentaires et chalets locatifs, avec un maximum de 5 unités par site.

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Type d'entreposage extérieur	Type E
------------------------------	--------

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 3A
---	----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 4ID
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 4ID
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 5AF
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / F - FORÊT

F1	Foresterie
----	------------

GROUPE D'USAGES / I - INDUSTRIE

I5	Activité extractive
----	---------------------

GROUPE D'USAGES / REC - RÉCRÉATION

REC1	Activité récréative extensive
------	-------------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

Spécifiquement prohibé

Les campings, les centres de vacances, les meublés rudimentaires et chalets locatifs, avec un maximum de 5 unités par site.

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Type d'entreposage extérieur	Type E
------------------------------	--------

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 5AF
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 6ID
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 6ID
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 7A
--	----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / F - FORÊT

F1	Foresterie
----	------------

GROUPE D'USAGES / I - INDUSTRIE

I5	Activité extractive
----	---------------------

GROUPE D'USAGES / REC - RÉCRÉATION

REC1	Activité récréative extensive
------	-------------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

Spécifiquement prohibé

Les pourvoiries de chasse et de pêche, les campings, les centres de vacances, les meublés rudimentaires et chalets locatifs, avec un maximum de 5 unités par site.

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Type d'entreposage extérieur	Type E
------------------------------	--------

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 7A
---	----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 8ID
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 8ID
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 9ID
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 9ID
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 10ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 10ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 11ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 11ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 12ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

Spécifiquement prohibé

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 12ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 13ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 13ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 14ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 14ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 15ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 15ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 16A
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / F - FORÊT

F1	Foresterie
----	------------

GROUPE D'USAGES / I - INDUSTRIE

I5	Activité extractive
----	---------------------

GROUPE D'USAGES / REC - RÉCRÉATION

REC1	Activité récréative extensive
------	-------------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

Spécifiquement prohibé

Les pourvoiries de chasse et de pêche, les campings, les centres de vacances, les meublés rudimentaires et chalets locatifs, avec un maximum de 5 unités par site.

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Type d'entreposage extérieur	Type E
------------------------------	--------

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 16A
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 17A
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / F - FORÊT

F1	Foresterie
----	------------

GROUPE D'USAGES / I - INDUSTRIE

I5	Activité extractive
----	---------------------

GROUPE D'USAGES / REC - RÉCRÉATION

REC1	Activité récréative extensive
------	-------------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

Spécifiquement prohibé

Les pourvoiries de chasse et de pêche, les campings, les centres de vacances, les meublés rudimentaires et chalets locatifs, avec un maximum de 5 unités par site.

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Type d'entreposage extérieur	Type E
------------------------------	--------

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 17A
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 18ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

Spécifiquement prohibé

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 18ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 19ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 19ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 201D
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 201D
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 21ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 21ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 22ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 22ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 23ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 23ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 24ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 24ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 25ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 25ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 26ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 26ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 27ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 27ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 28ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 28ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 29ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 29ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 30ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

Spécifiquement prohibé

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 30ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 31A
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / F - FORÊT

F1	Foresterie
----	------------

GROUPE D'USAGES / I - INDUSTRIE

I5	Activité extractive
----	---------------------

GROUPE D'USAGES / REC - RÉCRÉATION

REC1	Activité récréative extensive
------	-------------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

Spécifiquement prohibé

Les pourvoiries de chasse et de pêche, les campings, les centres de vacances, les meublés rudimentaires et chalets locatifs, avec un maximum de 5 unités par site.

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Type d'entreposage extérieur	Type E
------------------------------	--------

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 31A
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 32AF
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / F - FORÊT

F1	Foresterie
----	------------

GROUPE D'USAGES / I - INDUSTRIE

I5	Activité extractive
----	---------------------

GROUPE D'USAGES / REC - RÉCRÉATION

REC1	Activité récréative extensive
------	-------------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

Spécifiquement prohibé

Les campings, les centres de vacances, les meublés rudimentaires et chalets locatifs, avec un maximum de 5 unités par site.

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Type d'entreposage extérieur	Type E
------------------------------	--------

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 32AF
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 33ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 33ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 34ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 34ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 35ID
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
A2	Agriculture avec élevage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
----	-------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 35ID
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 36P
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1	Agriculture sans élevage
----	--------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

Spécifiquement prohibé

Les nouvelles constructions agricoles. Font toutefois exception, toute culture en serre et toute culture spécifique nécessitant des installations particulières (ex. : culture decannabis), qui pourront, quant à elles, se faire à l'intérieur d'un nouveau

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	6 m	
Marge de recul latérale minimale	4 m	
Marge de recul arrière minimale	6 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 36P

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 37CZ
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

--	--

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale		
Marge de recul latérale minimale		
Marge de recul arrière minimale		
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale		
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Type d'entreposage extérieur	
------------------------------	--

NORMES SPÉCIALES

L'article 3.9 s'applique.

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 37CZ
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 38C
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES

C1	Services professionnels, personnels et d'affaires
C2	Commerce de détail et services de proximité
C3	Restauration
C5	Hébergement touristique
C6	Commerces et services contraignants
C7	Poste d'essence et station-service
C8	Commerce de véhicules motorisés sans incidence
C9	Commerce de véhicules motorisés avec incidence
C10	Commerce de gros et générateur d'entreposage

GROUPE D'USAGES / I - INDUSTRIE

I1	Industrie légère et artisanale
I3	Industrie de centres de traitement, de production, d'analyse et d'entreposage de données numériques

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

L'usage H4 - Habitation multifamiliale est autorisé uniquement lors de la reconversion d'un établissement d'hébergement touristique, de type auberge, hôtel ou motel.

Spécifiquement prohibé

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	8 m	12 m pour les bâtiments de plus de 6 mètres de hauteur
Marge de recul latérale minimale	10 m	
Marge de recul arrière minimale	10 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	12 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Type d'entreposage extérieur	Types A, B, C, D et E
------------------------------	-----------------------

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 38C
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 39CZ
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

--	--

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale		
Marge de recul latérale minimale		
Marge de recul arrière minimale		
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale		
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Type d'entreposage extérieur	
------------------------------	--

NORMES SPÉCIALES

L'article 3.9 s'applique.

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 39CZ
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 40C
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES

C1	Services professionnels, personnels et d'affaires
C2	Commerce de détail et services de proximité
C3	Restauration
C5	Hébergement touristique
C6	Commerces et services contraignants
C7	Poste d'essence et station-service
C8	Commerce de véhicules motorisés sans incidence
C9	Commerce de véhicules motorisés avec incidence
C10	Commerce de gros et générateur d'entreposage

Spécifiquement prohibé

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	8 m	12 m pour les bâtiments de plus de 6 mètres de hauteur
Marge de recul latérale minimale	10 m	
Marge de recul arrière minimale	10 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Type d'entreposage extérieur	Types A, B, C, D et E
------------------------------	-----------------------

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 40C
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 41R
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
H2	Habitation bifamiliale
H3	Habitation trifamiliale
H5	Habitation collective

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

L'usage H4 - Habitation multifamiliale est autorisé pour au maximum de 6 logements.

Spécifiquement prohibé

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	6 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	H4 - 2 étages maximum
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal	0,4	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 490 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 41R
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 42R
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
H2	Habitation bifamiliale
H3	Habitation trifamiliale
H5	Habitation collective

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

L'usage H4 - Habitation multifamiliale est autorisé pour au maximum de 12 logements.

Spécifiquement prohibé

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	7,5 m	
Marge de recul arrière minimale	6 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	H4 - 3 étages maximum
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal	0,4	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Type d'entreposage extérieur	
------------------------------	--

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 42R
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 43M
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES

C1	Services professionnels, personnels et d'affaires
C2	Commerce de détail et services de proximité
C3	Restauration
C4	Débit d'alcool
C5	Hébergement touristique
C6	Commerces et services contraignants
C7	Poste d'essence et station-service
C8	Commerce de véhicules motorisés sans incidence
C9	Commerce de véhicules motorisés avec incidence
C10	Commerce de gros et générateur d'entreposage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
H2	Habitation bifamiliale
H3	Habitation trifamiliale
H4	Habitation multifamiliale
H5	Habitation collective

GROUPE D'USAGES / I - INDUSTRIE

I1	Industrie légère et artisanale
----	--------------------------------

GROUPE D'USAGES / REC - RÉCRÉATION

REC1	Activité récréative extensive
------	-------------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

Spécifiquement prohibé

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	6 m	
Marge de recul latérale minimale	4 m	
Marge de recul arrière minimale	6 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal	0,4	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Type d'entreposage extérieur	Types A, B, C et D
------------------------------	--------------------

NORMES SPÉCIALES

Projet intégré - Article 14.8

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 43M
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 44RZ
--	------------------

USAGES AUTORISÉS

--	--

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--	--

Spécifiquement prohibé

--	--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale		
Marge de recul latérale minimale		
Marge de recul arrière minimale		
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale		
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--	--

NORMES SPÉCIALES

L'article 3.8 s'applique.

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 44RZ
---	------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 45REC
--	-------------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / REC - RÉCRÉATION

REC1 Activité récréative extensive

REC2 Activité récréative intensive

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

Spécifiquement prohibé

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale		
Marge de recul latérale minimale		
Marge de recul arrière minimale		
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale		
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 45REC
---	-------------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 46I
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / I - INDUSTRIE

I2	Les activités de transformation bioalimentaires

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

Spécifiquement prohibé

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	10 m	
Marge de recul latérale minimale	10 m	
Marge de recul arrière minimale	10 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	12 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Type d'entreposage extérieur	Types A, B, C, D et E
------------------------------	-----------------------

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 46I
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 47M
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES

C1	Services professionnels, personnels et d'affaires
C2	Commerce de détail et services de proximité
C5	Hébergement touristique

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
H2	Habitation bifamiliale
H3	Habitation trifamiliale
H4	Habitation multifamiliale
H5	Habitation collective
H6	Maison mobile et unimodulaire

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

Spécifiquement prohibé

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	4 m	
Marge de recul arrière minimale	6 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal	0,4	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Type d'entreposage extérieur	Types A et B
------------------------------	--------------

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 47M
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 48P
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES

C4	Débit d'alcool
----	----------------

GROUPE D'USAGES / P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P1	Service de la santé
P2	Service éducationnel
P4	Services socioculturels, sportifs et loisirs
P5	Services gouvernementaux
P6	Équipement de sécurité publique

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

Spécifiquement prohibé

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	4 m	
Marge de recul arrière minimale	4 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 48P
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 49M
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES

C1	Services professionnels, personnels et d'affaires
C2	Commerce de détail et services de proximité
C3	Restauration
C4	Débit d'alcool
C5	Hébergement touristique
C6	Commerces et services contraignants
C7	Poste d'essence et station-service
C8	Commerce de véhicules motorisés sans incidence
C9	Commerce de véhicules motorisés avec incidence
C10	Commerce de gros et générateur d'entreposage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
H2	Habitation bifamiliale
H3	Habitation trifamiliale
H4	Habitation multifamiliale
H5	Habitation collective

GROUPE D'USAGES / I - INDUSTRIE

I1	Industrie légère et artisanale
----	--------------------------------

GROUPE D'USAGES / REC - RÉCRÉATION

REC2	Activité récréative intensive
------	-------------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

Spécifiquement prohibé

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	6 m	
Marge de recul latérale minimale	4 m	
Marge de recul arrière minimale	6 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal	0,4	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Type d'entreposage extérieur	Types A, B, C et D
------------------------------	--------------------

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 49M
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 50R
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
H6	Maison mobile et unimodulaire

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

Spécifiquement prohibé

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	6 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal	0,4	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 50R
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 51M
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES

C1	Services professionnels, personnels et d'affaires
C2	Commerce de détail et services de proximité
C5	Hébergement touristique
C6	Commerces et services contraignants
C8	Commerce de véhicules motorisés sans incidence
C9	Commerce de véhicules motorisés avec incidence
C10	Commerce de gros et générateur d'entreposage

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
H2	Habitation bifamiliale
H3	Habitation trifamiliale
H4	Habitation multifamiliale
H5	Habitation collective

GROUPE D'USAGES / REC - RÉCRÉATION

REC2	Activité récréative intensive
------	-------------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	8 m	
Marge de recul latérale minimale	4 m	
Marge de recul arrière minimale	8 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	12 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal	0,4	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Type d'entreposage extérieur	Types A, B, C et D
------------------------------	--------------------

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 51M
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 52M
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES

C1	Services professionnels, personnels et d'affaires
C2	Commerce de détail et services de proximité
C5	Hébergement touristique
C8	Commerce de véhicules motorisés sans incidence

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
H2	Habitation bifamiliale
H3	Habitation trifamiliale
H4	Habitation multifamiliale
H5	Habitation collective
H6	Maison mobile et unimodulaire

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé
Spécifiquement prohibé

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	8 m	
Marge de recul latérale minimale	4 m	
Marge de recul arrière minimale	8 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	12 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal	0,4	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Type d'entreposage extérieur	Types A, B, C, D et E
------------------------------	-----------------------

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 52M
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 53R
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
H2	Habitation bifamiliale

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

L'usage H4 - Habitation multifamiliale est autorisé pour au maximum de 4 logements.

Spécifiquement prohibé

m		
Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	6 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal	0,4	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 53R
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 54P
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

--	--

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé
Cimetière
Spécifiquement prohibé

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale		
Marge de recul latérale minimale		
Marge de recul arrière minimale		
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale		
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

--

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 54P

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 55R
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
H2	Habitation bifamiliale

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

L'usage H4 - Habitation multifamiliale est autorisé pour au maximum de 4 logements.

Spécifiquement prohibé

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	6 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	6 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal	0,4	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 55R
---	-----------------

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 56R
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS	
GROUPE D'USAGES / H - HABITATION	
H1	Habitation unifamiliale
H2	Habitation bifamiliale

USAGES PARTICULIERS	
Spécifiquement autorisé	
Spécifiquement prohibé	

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		
Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	6 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul arrière minimale	6 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	10 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal	0,4	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

NORMES SPÉCIALES	
RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Zone 56R